

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 AOUT 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf août à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence: Madame Sonia BRAU, Maire.

<u>Présents</u>: Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Isidro DANTAS, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, Mme Danièle FERNANDEZ, M. Olivier GALLANT

<u>Absents excusés</u>: Mme Marie-Laure CAILLON pouvoir à M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Isabelle GENEVELLE pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Anne BARRÉ, Mme Olga KHALDI pouvoir à M. Hamel KAMZA, Mme Jessica BULLIER pouvoir à M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Graziella LACROIX pouvoir à Mme Sonia BRAU, Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Christophe CAPRONI, M. Maurice IMBARD pouvoir à M. Nicolas FARRÉ.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 33

Réf: 2024/08/2 - OBJET: Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu le tableau des effectifs,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Accusé de réception en préfecture 078-217805456-20240829-2024-08-2-DE Date de réception préfecture : 02/09/2024

DELIBERE

Article 1 : Décide à l'unanimité de créer :

- 1 poste de rédacteur à temps complet
- 1 poste d'animateur à temps complet
- 3 postes d'éducateur de Jeunes Enfants à temps complet
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet
- 6 postes d'auxiliaires de Puériculture de classe Normale à temps complet
- 9 postes d'agents sociaux à temps complet

Article 2 : Décide de fermer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint animation principal de 1ère classe à temps complet
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet

Article 3 : Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal à la date du 1^{er} septembre 2024.

Délibération rendue exécutoire par transmission en Préfecture le : - 2 SEP. 2024 et par publication en ligne le : - 2 SEP. 2024

Saint-Cyr-l'École, le : - 2 SEP. 2024

Sonia BRAU

Maire Conseiller départemental Vice-Président de Versailles Grand Parc



our extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Vladimir BOIRE Secrétaire de séance

> Signé électroniquement par : Vladimir BOIRE



Le 31 août 2024